

# CONDITIONS FINANCIERES COLLEGE 2020-2021

Ces tarifs peuvent être revus chaque année en fonction de l'augmentation du coût de la vie.

# **X FRAIS FIXES ANNUELS:**

PARTICIPATION DES FAMILLES	946€
FRAIS DIVERS	253€
VOYAGE Participation au voyage de promotion de 5°	6°: 90€ 5°:110€

#### Les FRAIS DIVERS regroupent :

- les services rendus pour faciliter l'enseignement et le suivi des élèves : documents préparés et fournis aux élèves, frais médicaux et infirmerie, service d'orientation, ... ;
- les devoirs sur table, les examens écrits et oraux.
- Responsabilité civile de l'établissement.

# **≍ FRAIS DE DEMI-PENSION :**

Repas	Abonnement	Externat (passage ticket)
	6, 34 €	6,92 €

DEMI-PENSION: l'abonnement est annuel pour 4 jours (lundi, mardi, jeudi et vendredi).

Les remboursements ne pourront être effectués que **pour des absences justifiées et supérieures** à **8 jours scolaires consécutifs.** Pour toute précision, vous pouvez joindre le service de la comptabilité,

Mme MIKAELIAN.

EXTERNAT : l'élève mange à la carte (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi).

Les familles reçoivent un relevé mensuel de repas. Ce relevé est à régler au service de la comptabilité. Les parents désirant recevoir un traçage des repas pris par leur enfant sont priés de le demander à la comptabilité, Mme MIKAELIAN.



Tout changement de régime (Externat, Demi-pension) devra faire l'objet d'une demande écrite adressée au chef d'établissement.

# **ASSURANCES:**

Responsable du service à CHEVREUL : Secrétariat médical.

Individuelle accident	8,10€	Facultative
-----------------------	-------	-------------

L'Éducation Nationale conseille l'Individuelle accident pour :

- toutes sorties organisées par l'Établissement,
- ↓ les stages (pour les élèves de Troisième);
- ↓ les sports sous licence (loi 7/84 articles 37 et 38).

Les familles qui ne désirent pas l'Individuelle Accident doivent le signaler clairement et pour chaque enfant sur le contrat de scolarisation ci-joint.

Aucune modification ne pourra être apportée

#### **▼BOURSES COLLEGE & LYCEE:**

<u>Collège</u>: les demandes sont à renouveler chaque année généralement au mois de septembre.
 Pour une entrée au lycée le dossier est à retirer en février, pour l'année suivante.
 Un élève de collège non boursier peut le devenir au lycée.

Les dates exactes de retrait des dossiers seront à disposition sur le site www.chevreulblancarde.com

**Lycée** : suite à la demande effectuée en classe de 3<sup>ème</sup>, la bourse est reconduite automatiquement, si elle a été accordée.



# AUCUN DOSSIER NE POURRA ETRE ACCEPTE APRES LA DATE LIMITE DE DEPÔT.

En cas de changement de situation, des bourses provisoires peuvent être accordées.

Contacter le secrétariat de vie scolaire.

## **★ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES : (A.P.E.L)**

L'association des parents d'élèves (Loi 1901) a pour objet :

- d'apporter une aide aux parents ;
- d'animer différentes activités ;
- d'aider l'établissement dans l'achat de divers matériel.

La cotisation est facultative. Son règlement, une seule cotisation par famille, s'effectue avec la facture de l'Ecole.

#### **XFACTURATION:**

Les frais d'inscription seront déduits du relevé annuel de contributions et ne pourront être remboursés qu'en cas de mutation professionnelle.

Pour le règlement des frais annuels, 3 modes de paiement sont proposés :

- soit 1 second acompte de 200 € par enfant, avant le 15 septembre et le solde à réception du relevé de contributions ;
- soit 1 second acompte de 200 € par enfant, avant le 15 septembre et le solde en deux versements (15 décembre et 15 mars);
- huit mensualités, par prélèvement automatique, du 5 novembre 2020 au 05 juin 2021 :

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les dates d'échéance pour vous éviter de recevoir un rappel et faciliter notre gestion.

# **×COMPTABILITE:**

La comptabilité est ouverte : lundi – mardi – jeudi – vendredi de 9h 00 à 17h 00. mercredi de 9h 00 à 12h 00.

Relations avec les parents : B. MIKAELIAN.

Les participations des familles sont réduites de 10% à partir du 3<sup>ème</sup> enfant scolarisé à CHEVREUL. Le règlement de la facture peut être effectué :

- par chèque libellé à l'ordre de l'Ecole Chevreul
- en espèces
- paiement en ligne sur Ecole directe : uniquement pour la cantine et la scolarité

COLLÈGE / LYCÉE